Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 808

Artikel: Étrangers à Genève : Bernard Ziegler au pied du mur
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022737

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONVENTION HORLOGÈRE

Discours et réalité

En façade patronale s'affichent souvent quelques grands principes. Un, des plus souvent rappelé, est la supériorité de la convention collective sur la loi; un autre, bien sûr, le respect des règles fondamentales de l'Etat de droit.
Intéressant de mettre ce discours en regard des discussions pour le renouvellement de la convention horlogère. Faits et commentaires sont de Gilbert Tschumi, secrétaire syndical (*Lutte syndicale*, 29 janvier). **A. G.**

— Sur le thème loi et convention

ACCORD SUR LA PRÉVOYANCE VIEILLESSE
(Deuxième pilier)

La négociation n'est pas terminée. A ce jour, le patronat ne veut pas d'un accord sur la prévoyance vieillesse dans la convention collective, estimant que la loi définit les règles suffisantes. Ce n'est pas notre avis.
Il est difficile d'envisager une convention sans accord sur ce point. D'ores et déjà, en violation de la convention en vigueur, des directions d'entreprise se sont cru autorisées à aligner leur caisse de pension sur la LPP de façon unilatérale.
La FTMH veut corriger les injustices et les inégalités introduites par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (deuxième pilier); cette loi qui pénalise les travailleurs les plus âgés et qui aggrave les inégalités sociales à l'âge de la retraite.
En effet, selon la loi fédérale, la cotisation LPP augmente avec l'âge, ce qui rend difficile, voire impossible, le placement des travailleurs de 55 ans, car ils «coûtent» plus cher que ceux de 25 ans.
Une solidarité entre jeunes et vieux doit exister, le libre-passage doit être aménagé de façon équitable.
Les travailleurs à mi-temps et ceux ayant des bas salaires doivent pouvoir cotiser et obtenir une bonne retraite du deuxième pilier.

— Sur le thème du respect du droit

ÉGALITÉ DE SALAIRE

L'égalité de salaire entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale est, depuis 1981, garantie par la Constitution fédérale. Ce n'est donc pas cette égalité que la FTMH revendique. Ce que nous négocions avec les représentants patronaux, c'est un accord réglant les modalités d'application dans le cadre de la convention collective de travail.
Négocié en 1982-1983, cet accord avait été refusé du côté patronal pour une question de date d'entrée en vigueur. Après plusieurs nouveaux rounds de négociation, la divergence subsiste: alors que la FTMH demande l'égalité complète dès l'entrée en vigueur de la nouvelle convention, le patronat voudrait maintenir une différence de 5% jusqu'en mai 1987. Le dernier mot n'est pas dit!

— Enfin, sur la nécessité de lutter contre la xénophobie. Qu'en penser quand le patronat refuse aux travailleurs une garantie minimale accordée pourtant (respectée?) aux frontaliers

SALAIRES MINIMAUX D'ENGAGEMENT

Dans son cahier de revendications, la FTMH proposait la mise en place d'une grille de salaires minimaux d'engagement intégrée à la convention collective.
Au cours de la négociation, il est apparu que le patronat ne veut pas de salaires d'engagement, car, dit-il, il s'agit-là d'une immixtion dans la politique salariale des entreprises. Cette position intransigeante nous a amenés, dans le but d'apaisement, à accepter que la convention collective prévoie la possibilité de négocier des salaires minimaux d'engagement dans les cantons ou les régions. Cela est un minimum.
Actuellement, la convention en vigueur prévoit la possibilité de mettre sur pied une grille des salaires minimaux d'engagement ne s'appliquant qu'aux travailleurs soumis à autorisation, pour l'essentiel aux frontaliers qui bénéficient ainsi d'une meilleure protection que les travailleurs résidents. C'est inacceptable.
Des salaires d'engagement doivent être appliqués à tous les travailleurs de l'horlogerie. Des cas nous ont été signalés où des travailleurs suisses ou résidant en Suisse ont été embauchés à des salaires inférieurs à ceux prévus obligatoirement pour les frontaliers.
Le patronat doit comprendre qu'une convention collective est à ce prix.

ÉTRANGERS A GENÈVE

Bernard Ziegler au pied du mur

La vague anti-étrangers qui monte, en Suisse comme ailleurs, se nourrit de la solitude dans laquelle notre société confine un nombre accru de personnes. La peur de l'autre, l'intolérance se développent alors sans entraves. Ce ne sont pas les bons sentiments et les pétitions qui lutteront contre cet état de choses, mais des réseaux de solidarité concrète dans l'immeuble, le quartier ou au travail. Il s'agit pour commencer de casser la spirale infernale, de marquer une pause dans l'impression d'afflux d'étrangers et les réactions qu'elle suscite (car il ne faut pas se le cacher: le problème est aussi quantitatif). Mme Kopp à Berne, le Conseil d'Etat à Genève, entre autres, s'y emploient.

A Genève, en première ligne, on trouve le nouveau conseiller d'Etat socialiste Bernard Ziegler, chef du Département de justice et police et, à ce titre, res-

ponsable de l'octroi des permis de travail et de séjour. Une garantie, sans doute, pour la mise en place d'une politique nuancée et humaine.

PERPÉTUER UN RÉGIME D'APARTHEID

Voire: parmi les mesures envisagées, la remise en cause du droit des saisonniers à obtenir un permis de travail annuel les autorisant à faire venir leur famille après quatre années de séjour en Suisse. Ainsi se perpétuerait un statut d'apartheid qui voit des hommes ou des femmes travailler dur dans les secteurs les plus difficiles et dans des conditions inacceptables, neuf mois par an loin de leurs proches (c'était le grand sujet d'indignation humaniste avant qu'on parle des requérants d'asile).
Jusqu'à présent, la pratique visait à favoriser la conversion du statut de saisonnier en permis annuel (qui nécessite d'avoir travaillé neuf mois — durée maximale du séjour d'un saisonnier — pendant quatre années consécutives) en n'octroyant pas d'autorisation saisonnière pour une durée inférieure. Cette pratique pourrait être prochainement inversée: pas d'autorisation permettant d'atteindre les 36 mois fatidiques. De la sorte, on stoppe un accroissement du nombre des travailleurs à l'année qui n'est pas soumis au contingentement. L'an passé, par exemple, 1365 permis ont été délivrés à d'anciens saisonniers (3042 personnes avec les familles) qui s'ajoutaient aux 835 permis B octroyés pour Genève par les autorités cantonales et fédérales.

LE CYNISME APRÈS LE LAXISME

Or s'il y a une catégorie d'étrangers qui n'a pas à souffrir de telles restrictions, c'est bien celle-ci. Et la manœuvre — si elle se confirmait — serait décidément cynique de la part d'un canton qui a érigé, des années durant, le laxisme en politique lorsqu'il s'agissait d'accueillir des «Delon», «Latsis» et autres «de Benedetti».

Il y a certes à faire. Par rapport aux saisonniers transformés en permis B aussi: le vice du système actuel, c'est qu'il s'apparente au mouvement perpétuel. Sitôt en possession de son permis B, l'ancien saisonnier change de secteur d'activité, libérant une place pour un saisonnier qui quatre ans plus tard... S'attaquer à la racine du système, c'est lutter contre cette mobilité professionnelle, qui vaut tout de même moins d'être défendue que le droit de vivre avec son conjoint et ses enfants. Le permis délivré à un ex-saisonnier pourrait être subordonné à la condition qu'il continue de travailler dans la même branche.
Genève pourrait aussi renoncer à voir s'installer chez elle certaines nouvelles institutions internationales, voire ne pas décourager celles qui sont susceptibles de partir. Et se montrer plus sélective dans l'accueil d'étudiants étrangers pour retenir ceux qui apportent une ouverture à l'Université, mais pas ceux qui multiplient les formations dans l'attente d'une naturalisation...
Des mesures qui réclament de l'imagination et du courage politique.

PARTIS BERNOIS

Les moyens de leur politique

L'argent est, paraît-il, le nerf de la guerre. Celui de la politique aussi. Quelques articles parus dans la presse bernoise nous donnent un aperçu de la situation financière de trois partis.

L'Alliance des Indépendants (AdI) d'abord dont les finances ont fait l'objet de débats au comité coopératif de Migros-Berne. Le conseiller national Paul Günter a mis en évidence que le soutien de Migros à l'AdI représente pour l'entreprise de distribution le moyen d'action le moins coûteux. Lors de la même séance (*Construire,* 12 février, édition BE), le conseiller national Walter Biel précise: «En achetant à Migros, on sait que l'on soutient l'Alliance. Mais que soutient le client d'une banque? Que soutient le consommateur de lait?» Il semble pourtant que certains membres du comité coopératif de Migros-Berne «regrettent que Migros n'ait pas un partenaire politique plus puissant, comme le PS pour la Coop». A quand une offre d'achat de Migros à un grand parti en difficulté financière? Car il y en a.
La puissante UDC bernoise entamait l'année 1985 avec un découvert de 31 000 francs. La situation a été redressée: 489 000 francs de recettes en 1985 et 381 000 francs de dépenses; en fin de comptes un solde actif au bilan de 77 000 francs. Mais 1986 est une année électorale. L'UDC prévoit d'investir 250 000 francs dans la campagne. D'où un budget déficitaire pour cette année: 672 400 francs de dépenses et 613 400 francs de recettes; déficit: 59 000 francs. Et 1987 annonce elle aussi de fortes dépenses puisqu'elle sera également année électorale. Les 30 000 membres bernois de l'UDC payeront donc en 1986 et 1987 une cotisation de 15 francs. On ne sait toujous pas qui payera la différence pour atteindre les recettes budgétées.
Quant au Parti radical de la Ville de Berne, il n'a pas encore trouvé les moyens de couvrir le découvert de 1984 reporté sur l'exercice 1985, année déficitaire elle aussi. C'est avec un découvert de 31 000 francs que débute cette année électorale. Le moral des cotisants est mauvais, les effectifs se réduisent: 175 adhésions pour 222 démissions en 1985. A la fin de l'année dernière, restaient 1272 membres inscrits, dont la cotisation ordinaire s'élève à 80 francs. Lors de l'assemblée radicale, un membre en colère a déclaré que, dans des conditions pareilles, une entreprise privée devrait déposer son bilan.

Pendant ce temps, une consultation en vue d'introduire une aide cantonale aux partis politiques bernois est en cours. A tout considérer, elle ne résoudra pas la crise des partis.